

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 17 MAI 2004 A VERSOIX,
SALLE COMMUNALE LACHENAL**

Présents :	Mme Françoise LE SOURD	Commune de Préveessin-Moëns
	Mme Frédérique GIRIAT	Commune d'Ornex
	Mme Christa FOLGER	Commune d'Ornex
	Mme Christiane WENGER	Commune de Chancy
	Mme Diane NECKER	Commune de Satigny
	Mme Jocelyne TRUCHET	Commune de Ferney-Voltaire
	Mme Ursula VIDAL	Commune de Nernier
	Mme Marie-Jo BERTRAND	Commune de Crozet
	M. Bernard PEILLEX	Commune de Pougny
	M. Georges RYSER	Commune de Nernier
		Président de l'AFRAG
	M. Jacques MONAT	Commune de Chevry
	M. Georges ZUFFEREY	Commune de Vernier
		Président de l'ATCR-AIG
	M. J.-Louis ESCOURROU	Commune de Sergy
	M. Pierre JOBARD	Commune de Divonne-les-Bains
	M ^e Gérald PAGE	Avocat de l'ATCR
	M. Patrick MALEK-ASGHAR	Commune de Versoix
	M. Alex PFEIFFER	Commune de Collex-Bossy
	M. Alberto PONTINELLI	Commune de Cartigny
	M. William MUHLEMANN	Commune de Tannay
(1 ^{ère} partie)	M. Marc MOUNIER	AIG
(1 ^{ère} partie)	M. Umberto POCECCO	AIG
	M. Marcos WEIL	Secrétariat ATCR-AIG
Excusés :	Mme Yvonne HUMBERT	Commune de Genthod
	M. Jean-Pierre JOBIN	AIG
	M. Claude ETTER	Commune de Bellevue
	M. Jean-Pierre DERIAZ	Commune de Coppet
	M. Hubert BERTRAND	Commune de Saint-Genis-Pouilly
	M. Jean-Claude DUCROT	Commune de Meyrin
	M. G. DALLEMAGNE	Commune de Challex
	M. Guy MAURIN	Commune de Préveessin-Moëns
Distribution :	Aux personnes présentes	
	Aux personnes excusées	

Ordre du jour :

1. Présentation par MM. Mounier et Pocecco de la Direction de l'AIG du "Concept de mesures d'isolation acoustique des locaux à usage sensible au bruit autour de l'AIG"
2. Approbation des PV de l'AG du 7. 04.2003 et de l'AG extraordinaire du 24.11.2003
3. Information sur les activités de l'ATCR
4. Présentation des comptes 2003
5. Rapport des réviseurs des comptes
6. Présentation et approbation du budget 2005 et fixation des cotisations 2005
7. Divers

Monsieur ZUFFEREY ouvre la séance en saluant les personnes présentes et en remerciant les autorités de la commune de Versoix qui accueillent cette Assemblée Générale.

M. Patrick MALEK-ASGHAR, au nom des autorités versoisiennes, souhaite à tous une cordiale bienvenue. Il précise que la salle dans laquelle on se trouve est située dans l'axe de la piste de l'aéroport et qu'une grande partie du développement de la commune est en suspens en raison des problèmes de bruit liés aux avions. Versoix est donc très concernée par les buts poursuivis par l'ATCR.

Devant présenter les comptes au Conseil municipal, M. MALEK-ASGHAR s'excuse de ne pas pouvoir participer à l'Assemblée.

1. Présentation par MM. MOUNIER et POCECCO du "Concept de mesures d'isolation acoustique des locaux à usage sensible au bruit autour de l'AIG"

Les éléments de la présentation figurent dans le document remis en séance par l'AIG. Les grandes lignes du concept sont rappelées ci-dessous :

- > L'insonorisation des bâtiments constitue une mesure parmi d'autres dans la lutte contre les nuisances.
- > Contexte : En 2001, le renouvellement de la concession a été assorti de charges dans le domaine environnemental, notamment l'obligation d'établir un concept de mesures d'isolation acoustique. L'autorité a également prescrit la mise en place d'un volet spécifique au territoire français.
- > Périmètre déterminant : l'OFAC a fait calculer par l'EMPA des courbes de bruit selon l'OPB. Ces courbes sont obtenues selon un modèle de calcul et non par des mesures car cela permet de d'avoir une image globale, ce qui ne serait pas possible avec des mesures ponctuelles. Un

travail de doctorat a été fait à ce sujet et est arrivé à la conclusion que les écarts entre le modèle et la réalité étaient très faibles.

- > L'obligation légale porte uniquement sur l'insonorisation des bâtiments sis à l'intérieur du périmètre figurant en rouge sur le plan (valeurs d'alarme). L'AIG ira plus loin en fonction des montants disponibles.
- > Date déterminante : le concept concerne les bâtiments construits avant le 15.01.1979, date de la mise à l'enquête publique des zones de bruit NNI.
- > Remboursement des travaux d'insonorisation des fenêtre effectués antérieurement : oui sous certaines conditions.
- > Sur France, un important travail d'harmonisation des contraintes a été fait avec la DDE et la DGAC. Il n'y a pas encore de plan d'exposition au bruit (PEB). Le concept va s'appliquer dans un premier temps à l'intérieur de la courbe isophone des valeurs d'alarme et dans un deuxième temps, jusqu'à la zone C du futur PEB.
- > Les cartes transmises en séance constituent des documents de travail et non le PEB.
- > La mise en œuvre du concept spécifique au territoire français se fera par un Groupement local de coopération transfrontalière.
 - > Nombre d'habitations concernées : sur Suisse : environ 300 bâtiments, soit 900 logements représentant 8 à 10 millions de francs. Au-delà des valeurs d'alarme, il y aurait 2'000 logements supplémentaires représentant 20 à 25 millions. Sur Ferney-Voltaire, il y aurait environ 800 logements sur toute l'étendue de la simulation du PEB, représentant 5 à 8 millions.
- > Le concept ne tient pas compte des DS (degrés de sensibilité).
- > L'AIG a mandaté un expert qui établit un rapport sur les mesures à prendre et qui contrôle le déroulement de la procédure (devis, travaux, etc.).
- > A l'intérieur de la courbe des VA (valeurs d'alarme), 288 bâtiments ont été identifiés à ce jour.
- > 79 procédures sont en cours de traitement.

Discussion

M. PEILLEX demande comment se fait l'information des propriétaires et si une convention-type a déjà été établie. M. POCECCO répond que l'information se fait via la commune de Ferney-Voltaire. M. MOUNIER précise que la convention-type n'est pas encore finalisée.

M. MONAT demande si le mode de calcul sera revu si le nouveau terminal envisagé dans le cadre du projet "Rectangle d'Or" était réalisé du côté Jura des pistes. M. MOUNIER répond que les courbes sont basées sur les valeurs 2000. Si ces valeurs sont dépassées, le concept devra être revu, ce qui est explicitement prévu.

M. PONTINELLI estime que les mesures d'insonorisation ne permettent pas de dormir les fenêtres ouvertes en été. M. MOUNIER précise que l'insonorisation ne concerne effectivement que les ouvertures et pas l'enveloppe du bâtiment. Une climatisation n'est prévue que si cela s'avère nécessaire. M^c PAGE remarque que le droit constitutionnel garantit la possibilité de dormir fenêtres ouvertes ou fermées et que cela a donc des conséquences en ce qui concerne la limitation des vols de nuit.

M. MOUNIER rappelle que le sujet a été débattu à la Commission consultative. La gêne causée la nuit est de nature différente de celle de jour. Les mesures doivent être proportionnelles aux nuisances. Deux types de mesures ont été évoquées :

- > négocier avec les compagnies des restrictions après 22h00,
- > moduler les surtaxes environnementales.

Pour l'instant, aucune décision n'a été prise. M. MOUNIER rappelle par ailleurs qu'à Genève, il n'y a pas de long-courrier devant partir après 22h00.

M. ZUFFEREY demande quelle est la procédure qui sera suivie pour l'insonorisation des bâtiments situés en dehors de la courbe des VA (valeurs d'alarme). M. POCECCO répond que la démarche est tout à fait similaire à celle pour les bâtiments à l'intérieur de la courbe. On procédera à partir de la courbe VA en s'éloignant progressivement.

M. MUHLEMANN constate que les trajectoires ont été déviées en raison de l'importance du trafic aérien et que les courbes siophones devraient être revues et adaptées. M. GOLAZ partage cet avis. M. MOUNIER répond que les trajectoires dans la zone aéroportuaire n'ont pas été modifiées, car il n'y en a pas d'autres possibles. C'est seulement au-dessus d'une certaine altitude que les trajectoires peuvent être modifiées.

M. PEILLEX demande l'importance des mouvements/jour. M. POCECCO répond 350-400 mouvements/jour.

2. Approbation des PV de l'AG du 7. 04.2003 et de l'AG extraordinaire du 24.11.2003

M. MONAT signale la correction de l'orthographe de son nom.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

3. Information sur les activités de l'ATCR

Rapport d'activités 2003-2004

M. ZUFFEREY fait lecture du rapport d'activités 2003-2004.

2003 a été une année de transition en raison du changement de législature dans les communes suisses.

Le changement de présidence de l'ATCR a nécessité un temps d'adaptation, raison pour laquelle tous les projets n'ont pas pu être menés à bien.

Concernant les activités menées en 2003, un certain nombre d'informations ont déjà été données lors des assemblées générales du 7 avril et du 24 novembre. On les rappellera rapidement pour mémoire.

Recours

M. ZUFFEREY donne la parole à M^e PAGE qui présente succinctement l'état de la situation.

- Rappel : 2 recours : l'un contre la décision de renouvellement de la concession, l'autre contre le règlement d'exploitation.
- Une séance convoquée par le président de la Commission de recours juridique du DETEC (département fédéral de l'énergie, des transports, de l'environnement et des communications) a eu lieu le 2.09.03 à l'AIG. L'ATCR y était représentée par M^e PAGE assisté par M. LOOTEN pour les aspects techniques.
- Les déterminations finales ont été rendues le 31.10.03 par M^e PAGE et M. LOOTEN.
- Nous sommes actuellement en attente de la décision du Président qui ne devrait plus tarder.
- La décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du TF (de la part de l'ATCR comme de celle de l'AIG).

Adhésion des communes

Les communes de Versoix, Cartigny et Chavannes-des-Bois ont rejoint l'ATCR en 2003 portant le nombre de communes membres à 21.

A fin 2003, cela représente environ 87'600 habitants.

Les contacts se poursuivent avec les communes non-membres qui, par ailleurs, ont été invitées à la présente AG. M. ZUFFEREY en profite pour saluer tout spécialement la commune de Collex-Bossy qui a répondu à l'invitation qui lui a été adressée.

Projet TERIA

- Rappel : projet pilote de mesures de contre-bruit.
- L'AIG a finalement renoncé à participer à ce projet pilote (test sur la commune de Vernier) car de nombreuses conditions du projet n'étaient pas favorables : délais trop courts, financement non assuré, diffusion tardive des résultats, continuité du suivi par l'EPFL (Prof. Rossi) non assurée, etc.

Rencontres avec l'AIG

- Deux rencontres avec la direction de l'AIG ont eu lieu: le 28 octobre 2003 et le 4 février 2004.
- Ont permis de faire le point sur les dossiers en cours

Secrétariat technique

Lors de l'AG du 7 avril 2003, il avait été convenu de faire appel à un mandataire extérieur pour assurer le secrétariat technique de l'ATCR et le rendre indépendant d'une administration communale.

Des appels d'offres ont été lancés auprès de plusieurs bureaux d'ingénieurs qui ont refusé, notamment en raison du fait qu'ils travaillaient déjà pour l'AIG.

Le bureau Urbaplan a accepté d'assurer cette responsabilité et a pris ses fonctions au 1^{er} janvier 2004.

- Urbaplan est un bureau de planification travaillant pour les collectivités publiques dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'environnement, des déplacements, etc.
- Urbaplan occupe une trentaine de personnes venant d'horizons divers : architectes, urbanistes, paysagistes, ingénieurs, juriste, etc.
- Le siège principal est à Lausanne et il y a des succursales à Genève, Fribourg et Neuchâtel.
- La succursale de Genève est dirigée par M. Marcos WEIL, qui assure le secrétariat technique de l'ATCR.
- Urbaplan connaît bien les problématiques qui concernent l'ATCR :
 - Urbaniste conseil depuis plusieurs années pour les communes de Vernier et Versoix.
 - Plans d'assainissement de l'aérodrome de Payerne et de projets routiers et ferroviaires
 - Projets transfrontaliers.
- En acceptant d'assurer le secrétariat de l'ATCR, Urbaplan s'est engagé à ne pas accepter de mandat lié au Rectangle d'or ou à d'autres projets liés à l'aéroport afin d'éviter tout conflit d'intérêt.

Contacts avec d'autres associations

M. ISELI avait établi des contacts avec d'autres associations à la fin 2002 et début 2003. Ces contacts n'ont malheureusement pas eu beaucoup de suites, compte tenu du changement de présidence.

De nouveaux contacts ont été relancés début 2004 et vont se poursuivre dans le courant de l'année.

Commission de l'économie (projets de loi sur l'AIG)

2 projets de loi visant à modifier le statut de l'aéroport sont pendants devant la Commission de l'Economie du Grand Conseil (un projet déposé par la gauche et un par la droite).

La Commission n'a pas travaillé sur ces projets de loi car M. LAMPRECHT, Conseiller d'Etat a proposé de déposer tout prochainement un troisième projet de loi sous la forme d'amendements aux deux premiers.

La Commission devrait débattre du nouveau projet d'ici juin 2004 et présenter le rapport au Grand Conseil cet automne pour que la nouvelle loi puisse entrer en vigueur en janvier 2005.

La modification de la loi sera l'occasion de changer le statut, la composition et le fonctionnement de la Commission consultative sur les nuisances. Celle-ci est en effet présidée par le Directeur de l'AIG et son fonctionnement est fixé dans la loi de 1964.

L'ATCR-AIG a écrit à la Commission de l'économie afin de demander à être auditionnée.

Commission mixte franco-suisse

Cette commission a été instituée par la Convention de 1956 et est co-présidée par la Direction générale de l'aviation civile et par l'Office fédéral de l'aviation civile. La dernière séance s'est déroulée le 30 octobre 2003.

La prochaine séance, prévue initialement au 25 mai à Genève a été reportée à une date ultérieure.

L'ATCR a écrit à l'OFAC pour demander l'ordre du jour et ainsi pouvoir éventuellement être auditionnée et pas seulement informée. L'OFAC a confirmé qu'elle nous tiendrait au courant, mais la date n'est pas encore confirmée par les autorités françaises.

Lors de la réunion du 30 octobre 2003, la constitution d'un groupe de travail sur l'aviation légère a été décidé.

Ce groupe, co-présidé par MM. JOBIN et GIULIANI (sous-préfet de Gex) s'est réuni une première fois le 18 décembre 2003. Sa mission est d'étudier et d'évaluer toutes les mesures susceptibles de réduire les nuisances provoquées par l'aviation légère et les hélicoptères. Il doit s'assurer des dispositions prises pour contrôler le respect des trajectoires. Il doit faire périodiquement rapport sur l'avancement des travaux à la Commission mixte franco-suisse.

Site internet

Un mandat a été attribué pour la création d'un site internet dont la mise à jour sera ensuite assurée par Urbaplan.

Le nom de site a été réservé : www.atcr-aig.com

Le site contiendra :

- la présentation de l'association, ses buts, statuts, etc.
- des informations sur les actions en cours
- la présentation de dossiers
- des liens vers les autres associations similaires
- des liens vers les bases de données
- etc.

A plus long terme, une possibilité de forum d'échanges pourrait être envisagée.

Le site sera en service dans le courant de l'été 2004.

Rectangle d'or

Lors de l'AG du 24 novembre, il avait été demandé au comité directeur de suivre l'avancement du projet du Rectangle d'Or, celui-ci pouvant avoir des incidences en termes d'augmentation des vols ou délocalisation de l'aviation légère.

Un nouveau document synthétisant les options de base a été distribué aux communes en mars 2004.

Un tout-ménages a été envoyé aux habitants des communes concernées et des séances d'information y sont organisées.

En parallèle,

- > il a été demandé aux 8 communes partenaires de s'engager financièrement dans le capital de la future société anonyme d'économie mixte (SAEML);
- > la révision de certains documents de planification a été engagée : SCOT du Pays de Gex, PLU de Ferney-Voltaire, etc.

L'ATCR a demandé à être tenue informée de l'avancement des études et reçoit dorénavant les documents y relatifs.

Plan directeur AIG

L'AIG élabore un nouveau plan directeur 2006-2015. La procédure de consultation interviendra dans le deuxième semestre 2004. L'ATCR suivra attentivement ce dossier qui définit les futures constructions sur le site aéroportuaire.

Discussion

Concernant la situation des recours, M^e PAGE apporte quelques compléments d'information à ceux figurant dans le rapport d'activités.

- > L'audition d'octobre 2003 avec l'AIG, l'EMPA et la Commission de recours du DETEC a été très utile. Elle a notamment permis de montrer que les aspects techniques et juridiques ne reflètent pas la réalité des nuisances que subit la population.
- > Concernant l'augmentation du trafic aérien, l'AIG a dû reconnaître qu'elle se comportait comme une entreprise voulant croître plutôt que comme un prestataire de services. Or, une augmentation du trafic aérien risque bien d'augmenter les nuisances dues aux vols de nuit.
- > Les calculs ne prennent pas en compte les vols des hélicoptères.
- > La thèse de doctorat citée par M. MOUNIER montre qu'en certains endroits la différence entre le modèle et la réalité peut atteindre 2 à 3 dB(A) et pas seulement 0,5 à 0,6 comme ce qui a été montré ce soir.
- > L'AIG dispose des moyens techniques de fournir des données précises du bruit de l'aviation comme cela se fait à Zürich.

M. RYSER a interrogé M. POCECCO sur le retard de la Commission de recours qui n'a toujours pas statué. M. POCECCO explique cette situation par le fait que la Commission s'occupe d'abord de Zürich avant Genève.

M. PEILLEX estime qu'en 50 ans (depuis la première concession), le règlement aurait dû être adapté car l'AIG s'est beaucoup agrandi. M^e PAGE précise que le règlement a été revu partiellement.

M. MONAT relève le problème de la mixité entre aviation légère et aviation lourde et signale qu'une expertise est en cours sur le sujet. M^e PAGE confirme le danger et rappelle que le nombre de quasi-collisions est en augmentation.

4. Présentation des comptes 2003

Mme TRUCHET présente les comptes.

Le compte de pertes et profits montre un total de dépenses de CHF 16'824.80 et un total de recettes de CHF 66'707.15.

Le résultat de l'exercice est de CHF 49'882.35

M. MONAT estime qu'il y a des fonds, mais peu de dépenses. Le Conseil municipal de sa commune souhaite que les montants soient principalement affectés aux honoraires liés aux recours.

M. ZUFFEREY répond qu'il est important que l'ATCR-AIG gagne en efficacité et en crédibilité, c'est pourquoi il a été décidé de confier à un bureau externe à l'administration communale le secrétariat et le suivi des dossiers.

5. Rapport des réviseurs des comptes

Mmes WENGER et BERTRAND se sont rendues à la mairie de Vernier afin de contrôler les comptes de l'Association. La comptabilité a été jugée normale et claire.

Mme WENGER donne lecture de leur rapport : "Nous soussignées, Marie-Jo BERTRAND Maire de la commune de Crozet et Christiane WENGER Adjointe au Maire de la commune de Chancy, avons procédé à la vérification des comptes de l'exercice 2003, le 5 avril en la mairie de Vernier.

Nous les avons trouvés conformes et sincères et demandons à l'assemblée de donner décharge à la trésorière, que nous remercions pour la bonne tenue de ces derniers."

Au vote, les comptes et le rapport des réviseurs sont approuvés par 14 voix pour, 1 abstention et sans opposition.

6. Présentation du budget 2005 et fixation des cotisations 2005

M. ZUFFEREY présente le projet de budget. La cotisation est maintenue à CHF 0,75 cts/hab. Les revenus sont estimés à CHF 65'700.- basé sur 87'600 habitants.

Le poste "Information et communication" a été augmenté dans le but de rendre l'Association plus visible.

M. MONAT demande à M^e PAGE s'il estime judicieux de mener des actions publiques avant la décision de la Commission de recours. M^e PAGE répond que l'on est à la veille d'une décision et que par conséquent, une action publique n'aurait pas d'impact sur la décision. Par contre, il approuve la volonté d'augmenter la visibilité de l'Association. A ce titre, il signale qu'à Zürich, le débat sur les nuisances est beaucoup plus médiatisé.

Au vote, le maintien de la cotisation à CHF 0,75/hab est approuvé à l'unanimité.

7. Divers

M. RYSER demande ce qui est fait pour mobiliser les communes non-membres. M. ZUFFEREY répond que des contacts informels ont été pris avec les collègues, mais que cela prend du temps.

M. RYSER signale qu'il se bat pour que les communes d'Yvoire, de Chens et de Messery adhèrent à l'ATCR. Un sondage sera effectué auprès de la population pour savoir si elle est gênée et si la commune devrait adhérer. Une démarche similaire devrait être menée à Meyrin.

M. MONAT signale que la commune du Grand-Saconnex se plaint des nuisances dues aux hélicoptères.

M^e PAGE émet quelques suggestions :

- > il devrait y avoir un lien entre le site internet de l'AIG et celui de l'ATCR.
- > Lors de l'audition par la commission de l'Economie du Grand Conseil à propos des projets de loi sur l'AIG, il faudrait demander l'instauration d'un processus de gestion des plaintes car actuellement cela ne fonctionne pas bien. Il n'y a par exemple, aucune procédure concernant les hélicoptères.

M. ZUFFEREY confirme que les plaintes adressées à l'OFAC se perdent vraisemblablement dans les méandres bureaucratiques.

La séance est levée et est poursuivie par un apéritif offert par la commune de Versoix.

Pour l'ATCR - AIG

Marcos WEIL
Secrétaire technique

Genève le 22 juin 2004